

SEANCE DU VENDREDI 17 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le dix sept juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **LAMPE Jean-Claude**.

Présents : Patrick DAHLEM, Gérald MABILE, Xavier CULEUX, Grégoire MAZZINI, Pierre CARRE, Philippe LEVEAUX, Jean MICHEL, Jean-Noël RONSEAU, Thierry PROLA.

Absents excusés : Jacky LESUEUR qui donne pouvoir à Jean MICHEL. Secrétaire de séance : Patrick DAHLEM.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

1 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS ENVUE DE L'ELECTION DES SENATEURS.

Election du délégué :

Monsieur Jean-Claude LAMPE, né le 5 novembre 1946 à Bône (Algérie) domicilié 5 rue Paul Bouton a été proclamé élu au 1^{er} tour à 11 voix pour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants :

Messieurs Gérald MABILE né le 27 février 1945 à Reims (Marne) domicilié 8 rue du Lavoir a été proclamé élu au 1^{er} tour à 11 voix pour et a déclaré accepter le mandat, Patrick DAHLEM né le 7 octobre 1950 à Lille (Nord) domicilié 8 chemin du Mt d'Or a été proclamé élu au 1^{er} tour à 11 voix pour et a déclaré accepter le mandat, Xavier CULEUX né le 1^{er} octobre 1970 à Reims (Marne) domicilié 13 rue de Bury a été proclamé élu au 1^{er} tour à 11 voix pour et a déclaré accepter le mandat.

2 - RUE DE BURY, POSE DES POTELETS.

Le conseil municipal doit délibérer sur la pose ou non des potelets prévus dans le marché de la rue de Bury. Ces potelets servent à protéger le piétons qui empruntent les trottoirs et délimiter ces derniers.

Le conseil à l'unanimité décide la pose des potelets. L'emplacement des ces derniers devra respecter les accès aux habitations et ne gêner aucunement l'entrée des voitures dans les propriétés.

3 - ENTRETIEN VOIRIES.

L'entreprise RAMERY est retenue pour la réalisation d'un enrobé sur la place, elle bouchera également les nids de poule dans le chemin de la Fontaine et la rue de l'Eglise.

4 - MARCHE DES ELUS.

Monsieur DAHLEM rappelle au conseil que la commune s'est inscrite en tant que commune d'accueil pour la marche des élus de 2013. Il faudra savoir rapidement si le conseil maintient ou non son inscription. Une réunion sera programmée le samedi 17 septembre 2011 à 9 h avec invitation de la population pour préparer ce projet.

5 - REGLEMENT SALLE DES FETES.

Le conseil municipal a décidé :

- à 8 voix pour la fermeture de la salle à 2 heures du matin, à 2 voix pour continuer comme avant et 1 voix pour la fermeture à minuit.
- les locataires de la salle devront donc l'évacuer pour 2 heures.
- des joints en mousse devront être installés sur les portes des sanitaires.
- la caution reste à 600 €, mais il sera noté que cette dernière peut être retenue en cas de dégâts constatés en dehors de la salle.
- la pose d'un limiteur de bruit et d'un coupe circuit.
- la salle ne devra être louée que le WE (les clés seront remises au locataire le vendredi soir, et devront être rendues le lundi), la location d'une journée sera autorisée sans repas avec remise des clés à 20 h.

Les locataires ne devront pas se déplacer sur le devant de la mairie et en respecter les abords, ils ne devront pas ouvrir les fenêtres des WC et de la cuisine et jeter des débris dans le jardin du voisin.

Un représentant de la commune pourra se déplacer afin de constater la fermeture de la salle. Messieurs CARRE Pierre, DAHLEM Patrick, MAZZINI Grégoire, MABILE Gérald et RONSEAUX Jean-Noël se portent volontaires.